



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 5 - 2017

Exigence de notification pour l'utilisation des amarres aux écluses AML

Si la nécessité d'utiliser des amarres est identifiée aux écluses là où l'AML est installé, **un préavis d'au moins 60 minutes** devra être fourni, lorsque cela est possible. Les raisons possibles pourraient inclure une défaillance d'équipement (par exemple, propulseur d'étrave, moteur), l'équipement AML hors service, incompatibilité d'un navire avec l'AML, un besoin pour un service d'amarrage, la coque du navire recouverte de glace ou autres conditions météorologiques.

- Si le besoin est identifié par le personnel de la Voie maritime, le Centre de contrôle avisera le navire.
- Si le besoin est identifié par le navire, le navire avisera le Centre de contrôle.

Le 10 mars 2017